

Sommaire
du Conseil Départemental
octobre 2017



Réunion du Conseil départemental d'octobre 2017

lundi 23 octobre 2017

11 h 30 Séance Publique

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion d'octobre 2017

Solidarité

Personnes Agées

1. Fixation objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées, personnes handicapées, mineurs et jeunes majeurs de l'aide sociale à l'enfance

Fonctionnement Patrimoine - Institution

Moyens Humains

2. Avenants aux conventions entre le Département de l'Allier et l'Association de gestion des restaurants inter-administratifs (RIA) - Restaurant de Moulins et d'Yzeure

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'OCTOBRE 2017

RAPPORTS PAR COMMISSION

Commission 1 - Finances, Economie et Administration

1.	Fixation objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées, personnes handicapées, mineurs et jeunes majeurs de l'aide sociale à l'enfance
2.	Avenants aux conventions entre le Département de l'Allier et l'Association de gestion des restaurants inter-administratifs (RIA) - Restaurant de Moulins et d'Yzeure

Commission 3 - Solidarités et Santé

1.	Fixation objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées, personnes handicapées, mineurs et jeunes majeurs de l'aide sociale à l'enfance
----	---

Solidarité

Réunion du Conseil Départemental du 23 octobre 2017

Délibération N° CD-octobre 2017-1-193

Séance du 23 octobre 2017 (Matin)

L'An deux mille dix-sept, le 23 octobre à 11 h 30, s'est réuni sous la présidence de Claude RIBOULET, Président, le Conseil Départemental de l'Allier composé des Conseillers Départementaux suivants :

Frédéric AGUILERA, Elisabeth CUISSET, Bernard COULON, Nicole TABUTIN, Christian CHITO, Corinne COUPAS, André BIDAUD, Catherine CORTI, Jean-Sébastien LALOY, Annie CORNE, Jean-Jacques ROZIER, Bernadette VERGNE, Gérard DÉRIOT, Evelyne VOITELLIER, Jean LAURENT, Véronique POUZADOUX, Gabriel MAQUIN, Isabelle GONINET, Jean-Paul DUFREGNE, Christiane TOUZEAU, Bernard POZZOLI, Marie-Françoise LACARIN, Christian SANVOISIN, Eliane HUGUET, Pascal PERRIN, Geneviève DE GOUVEIA, Alain LOGNON, Alain DENIZOT, Valérie GOUBY, Jacques DE CHABANNES, Marc MALBET, Martine ARNAUD, Juliette WERTH, Séverine FENOUILLET,

Membres représentés :

Pascale FOUCAULT par Pascal PERRIN, Pascale LESCURAT par Marc MALBET, Michel TABUTIN par Séverine FENOUILLET

Secrétaire de séance

Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président

VOTE : adopté à l'unanimité

OBJET : Fixation objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées, personnes handicapées, mineurs et jeunes majeurs de l'aide sociale à l'enfance

Le Conseil Départemental,

Sur le rapport du Président du Conseil Départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L312-1, L313-8, L314-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 17 mai 2006 relatif aux modalités de recueil auprès des départements des informations relatives aux objectifs d'évolution des dépenses mentionnés à l'article L313-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'avis de la commission du Conseil départemental pour les Finances, l'Economie et l'Administration,

Vu l'avis de la Commission du Conseil départemental pour les Solidarités et la Santé,

Considérant que la position de vote des élus du Groupe Communiste, Républicain et Citoyen ne traduit pas de défiance au regard de la collectivité départementale mais est motivée par le souhait de ne pas donner un blanc-seing aux mesures gouvernementales concernant les emplois-aidés, de traduire l'inquiétude des responsables des E.H.P.A.D. et de maintenir une pression à ce sujet,

DELIBERE :

Article 1

Il est fixé pour l'année 2018 un objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour le département de l'Allier selon les modalités suivantes :

- + 0,5 % pour le fonctionnement courant
- + 1 % maximum concernant l'évolution de la masse salariale
- Dépenses réelles pour les chapitres 66 « Charges financières » et 68 « Dotation aux amortissements et provisions ».

Article 2

Le crédit d'impôts de la taxe sur les salaires, pour les établissements associatifs et à but lucratif sera utilisé dans le cadre des négociations CPOM

*Extrait certifié conforme à l'original,
Pour le Président du Conseil Départemental,
et par délégation,
La Responsable du service Accueil-Assemblée*

Isabelle ROBIN

Fonctionnement Patrimoine - Institution

Réunion du Conseil Départemental du 23 octobre 2017

Délibération N° CD-octobre 2017-2-194

Séance du 23 octobre 2017 (Matin)

L'An deux mille dix-sept, le 23 octobre à 11 h 30, s'est réuni sous la présidence de Claude RIBOULET, Président, le Conseil Départemental de l'Allier composé des Conseillers Départementaux suivants :

Frédéric AGUILERA, Elisabeth CUISSET, Bernard COULON, Nicole TABUTIN, Christian CHITO, Corinne COUPAS, André BIDAUD, Catherine CORTI, Jean-Sébastien LALOY, Annie CORNE, Jean-Jacques ROZIER, Bernadette VERGNE, Gérard DÉRIOT, Evelyne VOITELLIER, Jean LAURENT, Véronique POUZADOUX, Gabriel MAQUIN, Isabelle GONINET, Jean-Paul DUFREGNE, Christiane TOUZEAU, Bernard POZZOLI, Marie-Françoise LACARIN, Christian SANVOISIN, Eliane HUGUET, Pascal PERRIN, Geneviève DE GOUVEIA, Alain LOGNON, Alain DENIZOT, Valérie GOUBY, Jacques DE CHABANNES, Marc MALBET, Martine ARNAUD, Juliette WERTH, Séverine FENOUILLET,

Membres représentés :

Pascale FOUCAULT par Pascal PERRIN, Pascale LESCURAT par Marc MALBET, Michel TABUTIN par Séverine FENOUILLET

Secrétaire de séance

Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président

VOTE : adopté à l'unanimité

OBJET : Avenants aux conventions entre le Département de l'Allier et l'Association de gestion des restaurants inter-administratifs (RIA) - Restaurant de Moulins et d'Yzeure

Le Conseil Départemental,

Sur le rapport du Président du Conseil Départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil général en date du 23 avril 1993 adoptant la convention passée entre le département et l'Association gestionnaire du Restaurant Inter-Administratif (RIA) – Restaurant de Moulins,

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil général en date du 21 février 2004 portant adoption de la convention de fonctionnement concernant le Restaurant Inter-Administratif d'Yzeure,

Vu l'avis de la commission du Conseil Départemental pour les Finances, l'Economie et l'Administration,

DELIBERE :

Article 1 : L'avenant N° 4 à la convention entre le Département de l'Allier et l'Association de gestion des restaurants inter – administratifs (RIA) – Restaurant de Moulins est adopté tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : L'avenant N° 5 à la convention de fonctionnement concernant le RIA d'Yzeure entre le Département de l'Allier et l'Association de gestion des restaurants inter – administratifs (RIA) tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 3 : Le Président du Conseil départemental est autorisé à les signer.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées au Programme P088 Administration générale, Opération O025 Ressources internes - Article 6568 et au Programme P048 Action sociale en faveur du personnel, Opération O008 Frais divers liés au personnel – Article 6568 du budget départemental.

*Extrait certifié conforme à l'original,
Pour le Président du Conseil Départemental,
et par délégation,
La Responsable du service Accueil-Assemblée*

Isabelle ROBIN